



## **REGLEMENT TRAIL DU BESSAT 2026**

**HORAIRES :** 9h00 pour le parcours 23 km  
9h30 pour le parcours 11 km  
9h45 pour les parcours 1 km et 3 km

**DEPART et ARRIVEE :** Parking de la Mairie au cœur du village

**INSCRIPTIONS :** Sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au 12/09/2026 à 11h pour les courses 23km, 11km

Retrait des dossards à la mairie le 13/09/2026 de 7h30 à 8h30

Possibilité de s'inscrire le dimanche matin sur place jusqu'à 8h00 avec une majoration de 5€ sur les droits d'engagement.

Inscription pour les parcours 1km et 3km sur place le dimanche matin jusqu'à 9h

Jauge de 999 coureurs enfants compris

**DROITS D'ENGAGEMENT :** 21€ pour le 23 km

12€ pour le 11 km

3 € pour les 1 et 3 km

**DISTANCES ET CATEGORIES :**

**Attention, changement de catégorie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026**

22km - 750m de D+ : Espoirs, Séniors, Masters. Nés 2007 et avant

11km – 150m de D+ : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters. Nés en 2011 et avant

3km non chronométré : Minimes nés de 2012 à 2013, Benjamins nés de 2014 à 2015

1km non chronométré : Poussins nés de 2016 à 2017 – Eveil Athlé nés de 2019 à 2020



## **DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :**

### **Pour les parcours 22km et 11km**

Pour les licenciés FFA : la licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou le Pass' j'aime courir complété par le médecin. ATTENTION pour les licenciés 2025/2026, penser à renouveler votre licence qui arrive à échéance le 31 aout 2026.

Pour les licenciés FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP : la licence doit faire apparaître de façon précise la mention Athlétisme ou course à Pied en compétition.

Pour les non licenciés, obligation de remplir un Pass de Prévention Santé (PPS) en ligne sur le site <https://pps.athle.fr/>

Pour les mineurs : attestation de l'autorité parentale, et renseignement du **questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur**. Pour pouvoir participer, chacune des rubriques doit donner lieu à une réponse négative. (Questionnaire accessible à l'annexe II-23 du code du sport)

**RAVITAILLEMENT :** -Pour le 23 km : 2 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée

- Pour le 12 km : 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée

Attention : Pas de gobelet fourni sur les ravitaillements sur le parcours, se munir de son propre gobelet.

## **CLASSEMENT et RECOMPENSES :**

lots suivant les classements suivants :

- 11 km : 5 premiers hommes et femmes au scratch
- 23 km : 5 premiers hommes et femmes au scratch



**RESPONSABILITE CIVILE :** Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF N° 1791021 P. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :** Les parcours sont entièrement balisés à la chaux blanche au sol et à la rubalise blanche et rouge dans les arbres.

Il est expressément demandé de ne jeter aucun emballage ni aucun déchet sur la totalité du parcours.

**DROIT A L'IMAGE :** De par leur participation les concurrents autorisent les organisateurs, les médias et partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

**DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

Par mesure de sécurité les coureurs qui ne seront pas arrivés à 12 h 00 au Km 18 seront pris en charge par l'organisation.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toute modification ou adjonction.